

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *1199* du **08 NOV. 2021**
Fixant le programme pédagogique des classes préparatoires en
Sciences Economique, de Gestion et Commerciales

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure ;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation ;
- Vu l'arrêté n°344 du 14 juillet 2015, Fixant le programme pédagogique des écoles préparatoires en Sciences Economique, de Gestion et Commerciales ;
- Vu l'arrêté n°1564 du 05 octobre 2016, portant création attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité pédagogique National des Ecoles Supérieures ;
- Vu le Procès-verbal de la réunion de la Comité Pédagogique National des Ecoles domaine-SEGC du 24 mai 2021.

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet de fixer le programme pédagogique des classes préparatoires en Sciences Economique, de Gestion et Commerciales, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les étudiants inscrits en classes préparatoires domaine- Sciences Economique, de Gestion et Commerciales, à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Art. 3 : Toutes les dispositions de l'arrêté n° 344 du 14 juillet 2015, sus visé, sont abrogées

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et les directeurs des écoles supérieures concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Annexe de l'arrêté n° 1199 du 08 NOV. 2021

**Fixant le programme pédagogique des classes préparatoires en
Sciences Economique, de Gestion et Commerciales**

Semestre S2

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coefficients	Crédits	Mode d'évaluation	
		C	TD	TP	Trav/perso			Continu	Examen
UE Fondamentales									
UEF1(O/P)									
Analyse Mathématique 2	112.5 H	1.5 H	1.5 H		4.5 H	3	5	40 %	60 %
Algèbre Linéaire I	112.5 H	1.5 H	1.5 H		4.5 H	3	5	40 %	60 %
UEF2(O/P)									
Comptabilité financière 2	90 H	1.5 H	1.5 H		3 H	2	4	40 %	60 %
Macro économie	90 H	1.5 H	1.5 H		3 H	2	4	40 %	60 %
UE Méthodologie									
UEM1(O/P)									
Probabilités 1	90 H	1.5 H	1.5 H		3H	2	4	40 %	60 %
Informatique 2	67.5 H	1.5 H		1.5H	1.5H	2	3	40 %	60 %
Introduction aux Sciences Sociales	45 H	1.5 H			1.5H	1	2		100 %
UE Découverte et Transversales									
UEDT (O/P)									
Fondement du droit 2	30 H	1.5 H			½ H	1	1		100%
Français 2	30 H		1.5 H		½ H	1	1	40 %	60 %
Anglais 2	30 H		1.5 H		½ H	1	1	40 %	60 %
Total Semestre 2	697.5 H	12 H	10.5H	1.5H	22.5 H	18	30		

